

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8004 17 juillet 2017	Rapport du Secrétaire général soumis en application de la résolution 2299 (2016) (S/2017/592) Quinzième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/596)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général	Trois membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), Ukraine, Uruguay), tous les invités	
S/PV.8112 22 novembre 2017	Seizième rapport établi par le Secrétaire général en application du paragraphe 4 de la résolution 2107 (2013) du Conseil de sécurité (S/2017/880) Rapport du Secrétaire général présenté en application de la résolution 2367 (2017) (S/2017/881)		Iraq	Représentant spécial du Secrétaire général, major du Corps des carabiniers italiens et Chef d'équipe de la première formation au maintien de l'ordre destinée aux femmes policières à Bagdad	Trois membres du Conseil (Bolivie (État plurinational de), États-Unis d'Amérique, Uruguay), tous les invités	
S/PV.8126 8 décembre 2017		Projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique (S/2017/I013)			Un membre du Conseil (États-Unis d'Amérique)	Résolution 2390 (2017) 15-0-0

^a Le Représentant spécial du Secrétaire général a participé à la séance par visioconférence depuis Bagdad.

Questions thématiques

27. Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu 11 séances, adopté trois résolutions et publié une déclaration de son président sur la question intitulée « Opérations de maintien de la paix des Nations Unies ». Sept de ces séances ont pris la forme d'exposés, deux étaient des débats publics et les deux autres ont été convoquées aux fins de l'adoption d'une décision²⁹⁴. L'un des deux débats publics s'est tenu sous la forme d'une séance de haut niveau en vue d'examiner la mise en œuvre et le suivi de la réforme des opérations de maintien de la paix des Nations

Unies ; 14 membres du Conseil étaient représentés au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel²⁹⁵. À une séance, le Conseil a entendu les exposés des commandants de la force de quatre opérations de maintien de la paix²⁹⁶. Conformément à la pratique établie, il a tenu, en 2016 et 2017, des dialogues annuels avec les chefs des composantes Police de plusieurs opérations de maintien de la paix²⁹⁷. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances,

²⁹⁴ Pour plus d'informations sur la forme des séances, voir la section I de la deuxième partie.

²⁹⁵ Voir S/PV.8051.

²⁹⁶ Voir S/PV.7947.

²⁹⁷ Voir S/PV.7808 et S/PV.8086.

notamment sur les participants, les intervenants et les décisions.

En 2016 et 2017, le Conseil a abordé les questions relatives au processus d'examen des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, conformément aux recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix²⁹⁸ et à celles formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'application des recommandations du Groupe²⁹⁹. Parmi ces questions figuraient la primauté des solutions politiques dans la démarche de maintien de la paix des Nations Unies, le rôle central de la prévention des conflits, ainsi que la nécessité de disposer d'équipements et de capacités adéquats et de mandats clairs, réalistes et souples adaptés à la situation sur le terrain. Par ailleurs, l'un des thèmes récurrents lors des débats du Conseil a été le renforcement des consultations triangulaires entre le Conseil, les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat de l'ONU. À cet égard, le 5 octobre 2017, le Conseil a tenu, pour la première fois, une séance pour examiner la question de la mise sur pied d'une force stratégique dans les opérations de maintien de la paix³⁰⁰.

Pendant la période considérée, le Conseil a adopté trois résolutions concernant, respectivement, l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les opérations de maintien de la paix, la réforme des opérations de maintien de la paix, ainsi que la contribution des composantes Police aux opérations de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales. Dans sa résolution 2272 (2016), adoptée malgré l'abstention d'un de ses membres, le Conseil a prié le Secrétaire général de donner un effet immédiat et permanent à sa décision de rapatrier une unité militaire ou une unité de police constituée d'un contingent lorsqu'il existait des preuves crédibles de cas répandus ou systématiques d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par cette unité. Il a prié instamment tous les pays fournisseurs de contingents de prendre les mesures voulues pour enquêter aussi rapidement que possible sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles commises par leur personnel, conformément à la demande du Secrétaire général, et a exhorté tous les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à

prendre les mesures voulues pour traduire en justice les agents responsables d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et à signaler exhaustivement et promptement à l'Organisation des Nations Unies les mesures prises³⁰¹.

Le 20 septembre 2017, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2378 (2017), dans laquelle il a souligné qu'il fallait accroître l'efficacité générale des opérations de maintien de la paix des Nations Unies en améliorant la planification des missions, en prenant de plus nombreux engagements en matière de capacités et en renforçant l'efficacité des opérations de maintien de la paix par le biais de la formation. Il a réaffirmé qu'il était résolu à mieux hiérarchiser les priorités lorsqu'il évaluerait les opérations de maintien de la paix, en définirait les mandats et les examinerait, notamment en tenant des consultations triangulaires plus étroites avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et le Secrétariat, et en améliorant le dialogue avec les pays hôtes, le but étant d'assurer l'exécution intégrale et efficace des mandats de maintien de la paix³⁰².

Le 6 novembre 2017, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2382 (2017), par laquelle il a décidé que les activités de police devaient, selon que de besoin, avoir une place à part entière dans les mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies, a décidé d'établir pour les activités de police des mandats clairs, crédibles et réalistes assortis de ressources suffisantes, et a souligné à cet égard qu'il fallait que le système des Nations Unies ait une approche commune de l'état de droit³⁰³.

Le 21 décembre 2017, le Conseil a publié une déclaration de son président dans laquelle il a réaffirmé l'engagement qu'il avait pris d'améliorer l'efficacité de l'action que mène l'Organisation des Nations Unies à toutes les étapes des conflits, de la prévention au règlement puis à la consolidation de la paix, et s'est félicité du rôle que jouaient les opérations de maintien de la paix dans la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à instaurer durablement la paix et la sécurité, tout en rappelant également leur rôle décisif pour ce qui était de maintenir la paix et la sécurité internationales³⁰⁴.

²⁹⁸ Voir S/2015/446.

²⁹⁹ S/2015/682.

³⁰⁰ Voir S/PV.8064.

³⁰¹ Résolution 2272 (2016), par. 1 et 11.

³⁰² Résolution 2378 (2017), par. 11 et 12.

³⁰³ Résolution 2382 (2017), par. 1.

³⁰⁴ S/PRST/2017/27, quatrième et neuvième paragraphes.

Séances : opérations de maintien de la paix des Nations Unies

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.7642 10 mars 2016			Inde, Pakistan, Rwanda	Secrétaire général adjoint à l'appui aux missions	Secrétaire général, tous les membres du Conseil, tous les invités (art. 37)	
S/PV.7643 11 mars 2016		Proposition par l'Égypte d'un amendement au projet de résolution publié sous la cote S/2016/235 (S/2016/239) Projet de résolution présenté par les États-Unis d'Amérique (S/2016/235)			14 membres du Conseil ^a	Proposition par l'Égypte d'un amendement au projet de résolution publié sous la cote S/2016/235 (S/2016/239) non adoptée 5-9-1 ^b Résolution 2272 (2016) 14-1-0 ^c
S/PV.7808 10 novembre 2016	Chefs de la police civile			Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, chef de la police civile de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, chef de la police civile de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), chef de la police civile de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, chef de la police civile de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA)	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7918 6 avril 2017	Examen des opérations de maintien de la paix Lettre datée du 4 avril 2017,				Secrétaire général, tous les membres du Conseil	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	adressée au Secrétaire général par la Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/287)			Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, commandant de la force de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, chef de mission et commandant de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement, commandant de la force de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, commandant de la force de la Mission des Nations Unies au Libéria	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.7947 23 mai 2017						
S/PV.8033 29 août 2017	Contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix Lettre datée du 7 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de		41 États Membres ^d	M. Youssef Mahmoud (membre du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix), Président du Groupe consultatif d'experts chargé de l'examen du dispositif de	Vice-Secrétaire générale, tous les membres du Conseil, 40 invités (art. 37) ^e , tous les invités (art. 39)	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2016-2017

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/692)			consolidation de la paix, Chef adjointe de la délégation de l'Union européenne auprès des Nations Unies		
S/PV.8051 20 septembre 2017	Réforme du dispositif de maintien de la paix des Nations Unies: application et suivi Lettre datée du 22 août 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Éthiopie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2017/766)	Projet de résolution présenté par 62 États Membres ^f (S/2017/781)	74 États Membres ^g	Président de la Commission de l'Union africaine, Président du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix	Secrétaire général, tous les membres du Conseil ^h , six invités (art. 37) ⁱ , tous les invités (art. 39)	Résolution 2378 (2017) 15-0-0
S/PV.8064 5 octobre 2017	Constitution stratégique des forces		Bangladesh, Canada	Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix	Tous les membres du Conseil, tous les invités	
S/PV.8086 6 novembre 2017	Chefs de la police civile	Projet de résolution présenté par l'Italie (S/2017/926)		Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, chef de la police civile de la MINUSMA, chef de la police civile de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti, chef de la police civile de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD)	Tous les membres du Conseil, tous les invités	Résolution 2382 (2017) 15-0-0
S/PV.8149 21 décembre 2017						S/PRST/2017/27
S/PV.8150 21 décembre 2017	Lettre datée du 18 décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de			Sous-Secrétaire générale aux opérations de maintien de la paix	Tous les membres du Conseil, Sous-secrétaires général	

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	l'Organisation des Nations Unies (S/2017/1077)					

^a Le représentant de l'Angola (Président du Conseil de sécurité) n'a pas fait de déclaration.

^b *Ont voté pour* : Angola, Chine, Égypte, Fédération de Russie, Venezuela (République bolivarienne du) ; *ont voté contre* : Espagne, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Ukraine, Uruguay ; *se sont abstenus* : Sénégal.

^c *Ont voté pour* : Angola, Chine, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Ukraine, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du) ; *se sont abstenus* : Égypte.

^d Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Belgique, Botswana, Brésil, Chili, Chypre, Colombie, Estonie, Fidji, Guatemala, Haïti, Inde, Indonésie, Irlande, Israël, Koweït, Liechtenstein, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Qatar, République de Corée, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.

^e La représentante de l'Australie a pris la parole au nom du Canada, de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, le représentant de la Norvège, au nom des pays nordiques et le représentant du Venezuela (République bolivarienne du), au nom du Mouvement des pays non alignés. Le représentant du Qatar n'a pas fait de déclaration.

^f Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Australie, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Indonésie, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Maroc, Monténégro, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tchèque, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

^g Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Australie, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Botswana, Brésil, Bulgarie, Cambodge, Canada, Chili, Chypre, Costa Rica, Croatie, Danemark, Djibouti, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Gambie, Guatemala, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Islande, Israël, Jordanie, Kenya, Koweït, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Monténégro, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, République de Corée, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovaquie, Soudan, Soudan du Sud, Suisse, Thaïlande, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam et Zimbabwe.

^h L'Égypte, le Sénégal et l'Ukraine étaient représentés par leur président, les États-Unis d'Amérique étaient représentés par leur vice-président, l'Éthiopie (Présidente du Conseil de sécurité), l'Italie, la Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord étaient représentés par leur premier ministre, la Chine, la Fédération de Russie, la France, le Japon et le Kazakhstan étaient représentés par leur ministre des affaires étrangères, et l'Uruguay était représenté par son vice-ministre des affaires politiques du Ministère des affaires étrangères.

ⁱ L'Afrique du Sud était représentée par son président, l'Estonie était représentée par sa présidente, la Norvège était représentée par sa première ministre, qui a pris la parole au nom de l'Éthiopie, de la Norvège et de la République de Corée, l'Indonésie était représentée par son vice-président, le Népal était représenté par son vice-premier ministre et la Lituanie était représentée par son ministre des affaires étrangères.

28. Questions concernant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Tribunal pénal international pour le Rwanda

Pendant la période considérée, le Conseil a tenu sept séances et adopté, en vertu du chapitre VII de la Charte, trois résolutions concernant les activités du Tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 et du

Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994, ainsi que du Mécanisme international appelé à